



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 25 juin 2026

Présidence: M. Laurent Berthet

Objet : PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL - TRAITEMENTS, INDEMNITÉS
ET VACATIONS DES AUTORITÉS LÉGISLATIVES 2026-2031

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis du Bureau du conseil communal du 7 mai 2026;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 48 voix pour et 3 abstentions



de fixer comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités législatives pour la législature 2026-2031 :

1. Président(e) du Conseil communal	3'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	Confidentiel	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	40.-	Par séance

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2026.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz